

OFFICE DE TOURISME DE WASSELONNE
CERCLE D'HISTOIRE N° 33

Destin des cloches de l'église simultanée et de la cloche dans
la tour de la maison commune de Wasselonne.

« Aujourd'hui douze septembre mil sept cent quatre vingt treize, l'an deux de la République française, par-devant la Municipalité de Wasselonne est comparu le citoyen Jean Marie Pancrace Tirel, Commissaire du Comité de salut public, pour l'exécution des décrets de la Convention nationale du 23 Juillet et 3 Août 1793, concernant le convertir des cloches en canon, lequel nous a communiqué son pouvoir, et à cet effet nous a exhibé un extrait des registres du Comité de salut public de la Convention nationale du 26 Août 1793, et nous a requis à l'instant de lui faire voir les cloches dans cette paroisse. Visite faite par lui, il a requis de nous la descente de deux cloches disponibles aux termes de la loi, et l'envoi dans 24 heures dans la fonderie de Strasbourg, et en outre la descente d'une autre cloche dans la tour de la maison commune, auquel nous avons observé que cette cloche était pour le service public et appartenante à quelques particuliers, achetée par ceux-ci pour le service de l'horloge et croyant que cette cloche n'était pas disponible aux termes de la loi, et que nous étions intentionnés de faire les observations à l'égard de cette cloche au Comité de salut public, et, il a, le citoyen commissaire signé avec nous. »

Fait à Wasselonne que dessus (= daté comme au-dessus).

Tirel,
Commissaire du Comité de salut public
de la Convention nationale
Appréderis, Maire
Schwartz, Wurm, Humann
Seyter, Procureur
Kling, Greffier

R.B.